Wallonie mobilité infrastructures SPW

Département de la Réglementation et de la Régulation des Transports
Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier
Cellule Transport exceptionnel
Boulevard du Nord, 8 - 5000 Namur
Tél : 0032 (0)81 77 24 00 - Mail : te@spw.wallonie.be
facebook. : Wallonie infrastructures

Itinéraires pour les transports exceptionnels

01/09/2022

N922 : FOSSES-LA-VILLE : travaux : N922 fermée ! (mise à jour)

Suite aux travaux dans centre de Fosse-la Ville, la N992 est interdite à la circulation entre les carrefours avec la N940 et la N98.

Déviation valable dans les 2 sens pour les transports exceptionnels jusqu'à la catégorie 3 :

	A partir de :	
	FLOREFFE	N90
N928	FLOREFFE	! N928 : virages et longueur limitée : s'assure de la possibilité de passage
N928	BOIS-DE-VILLERS…	
OU	FLOREFFE	
N922	SART-SAINT-LAURENT	
N940	BOIS-DE-VILLERS	
N951	LESVE	! virages et longueur limitée : s'assure de la possibilité de passage
N951	SAINT-GERARD	
N988	SAINT-GERARD	
N933	PONTARY	
N98	FOSSES-LA-VILLE	N922
OU	SAINT-GERARD	
N951	DENEE	
N932	FURNAUX	Pont sur le Ravel : transport SEUL sur le pont à 5 km/h. dans sa bande de circulation.
N932	METTET..	N98

Pour les transports de categories supérieures ou ne pouvant utiliser cette déviation, une demande doit être faite à nos services.

Fin probable : 30 septembre 2022